

Image not found or type unknown



## Faillite voyagiste puis être remboursé intégralement de l'acompte

Par **Ani33**, le **28/11/2014** à **14:26**

j'ai réservé un voyage auprès d'un tour opérateur, il est en liquidation judiciaire; j'ai été avertie par mail; on me dit que mon dossier est transmis à l'APST et que cet organisme va organiser le voyage; sans me demander mon avis; je préfère annuler le voyage mais l'APST me dit ( par téléphone) que je supporterai des frais, car elle a déjà payé les billets d'avion; je n'ai reçu aucun courrier de cet organisme, je n'ai rien signé avec lui, je veux le remboursement intégral de l'acompte versé  
suis je en droit de le demander?